



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 juillet 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-646

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DE LA RUE DU VERGER ET DE L'AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue du Verger et de l'avenue du Bois-Franc, dossier RS-17-74, comme illustré au plan numéro CRO-17-230 du 7 juin 2017.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-230 qui fait partie intégrante de la présente.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur au même moment que le marquage au sol dans le cadre des travaux sur l'avenue du Verger.

Adoptée

CE-2017-647

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION - RUES DES FRAMBOISIERS, DU LYS, JEAN-LESAGE ET MAURICE-ST-LOUIS, IMPASSE HUBERT-BERGERON ET AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- une modification à la réglementation de la circulation pour l'implantation d'un passage pour écoliers à l'approche sud de l'intersection de l'avenue du Bois-Franc et de l'avenue des Trèfles, dossier RS-17-90, comme illustré au plan numéro CRO-17-246 du 12 juin 2017;
- une modification à la réglementation de la circulation pour l'implantation d'un passage pour écoliers à l'approche ouest de l'intersection des rues Maurice St-Louis et Melgund-Bouchard, dossier RS-17-90, comme illustré au plan numéro CRO-17-246 du 12 juin 2017;

- des modifications à la réglementation du stationnement près de la nouvelle école de la Forêt, dossier RS-17-90, comme illustré au plan numéro CRO-17-246 du 12 juin 2017.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bois-Franc	Ouest	De l'impasse Hubert-Bergeron, sur une distance de 63 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Bois-Franc	Est	Entre l'avenue des Trèfles et la rue des Framboisiers	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bois-Franc	Ouest	À partir d'un point situé à 54 m au sud du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 34 m vers le sud	En tout temps
Hubert-Bergeron	Nord	De l'avenue du Bois-Franc, sur une distance de 85 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Hubert-Bergeron	Sud	De l'avenue du Bois-Franc, sur une distance de 95 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Des Framboisiers	Nord	Entre l'avenue du Bois-Franc et la rue du Lys	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Lys	Est	Entre les rues Jean-Lesage et des Framboisiers	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Jean-Lesage	Sud	Entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue du Lys	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Maurice St-Louis	Nord	De la rue Melgund-Bouchard, sur une distance de 20 m vers l'ouest	En tout temps
Maurice St-Louis	Sud	D'un point situé à 180 m à l'ouest de la rue des Thuyas, sur une distance de 50 m vers l'ouest	En tout temps

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bois-Franc	Ouest	À partir d'un point situé à 88 m au sud du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 88 m vers le sud	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Bois-Franc	Ouest	À partir d'un point situé à 63 m au sud de l'impasse Hubert-Bergeron, sur une distance de 90 m vers le sud	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-246 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-648

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUES VIENNEAU ET MAGNUS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT -
DANIEL CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Vienneau et Magnus, dossier RS-17-87, comme illustré au plan numéro CRO-17-180 du 24 mai 2017.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Vienneau	Est	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue Magnus, sur une distance de 141 m vers le sud	8 h à 8 h 30 14 h 30 à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus
Magnus	Sud	À partir d'un point situé à 60 m à l'est de la rue Vienneau, sur une distance de 15 m vers l'est	En tout temps

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Vienneau	Est	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue Magnus, sur une distance de 141 m vers le sud	1 h 8 h 30 à 14 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin
Magnus	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'est de la rue Vienneau, sur une distance de 45 m vers l'est	15 min 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Magnus	Sud	À partir de la rue Vienneau, sur une distance de 15 m vers l'est	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-180 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-649

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST ET RUES BRÉBEUF ET MONDOUX -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP -
DANIEL CHAMPAGNE ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard Saint-René Est et sur les rues Brébeuf et Mondoux, dossier RS-17-89, comme illustré au plan numéro CRO-17-235 du 31 mai 2017.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-René Est	Nord	À partir de la rue Brébeuf, sur une distance de 70 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Saint-René Est	Sud	Entre les rues Brébeuf et Mondoux	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Mondoux	Est	Entre le boulevard Saint-René Est et la rue Duquette	De 8 h à 9 h et de 14 h 30 à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Brébeuf	Ouest	À partir du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 45 m vers le sud	En tout temps

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Brébeuf	Ouest	À partir d'un point situé à 45 m au sud du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 55 m vers le sud	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Brébeuf	Ouest	À partir de la rue Duquette, sur une distance de 42 m vers le nord	1 heure 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-235 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-650

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES
RUES DE NEUVILLE ET DE LA FORTERESSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE
MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues de Neuville et de la Forteresse, dossier RS-17-75, comme illustré au plan numéro CRO-17-229 du 8 juin 2017.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-229, qui fait partie intégrante de la présente.

La signalisation requise sera installée au même moment que le marquage au sol.

Adoptée

CE-2017-651

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DES BALBUZARDS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue des Balbuzards, dossier RS-17-68, comme illustré au plan numéro CRO-17-211 du 8 juin 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Balbuzards	Ouest	À partir d'un point situé à 5 m au sud du chemin de Montréal, sur une distance de 65 m vers le sud	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Balbuzards	Ouest	À partir d'un point situé à 5 m au sud du chemin de Montréal, sur une distance de 65 m vers le sud	2 h Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-211 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-652

SOUSSION 2016 SP 288 - SERVICES PROFESSIONNELS - GESTION DE PLANIFICATION ET D'INTÉGRATION - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beaudoin Hurens, 13200, boulevard Métropolitain Est, Montréal, Québec, H1A 5K8, pour la prestation de services professionnels de gestion de la planification et de l'intégration du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant approximatif révisé de 2 671 793,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 avril 2017, et ce, étant la seule soumission ayant obtenu la note de 70 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-002-09287	2 439 703,72 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - Honoraires PRESTEP
04-13493	116 190,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	115 899,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-653 **SOUSSION 2017 SP 074 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2017 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Inter Cité, située au 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réfection des rues locales 2017, Groupe A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 779 499,23 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-003-09288	711 786,69 \$	Fonds dédiés aux infrastructures 16-3042 - Pavage des rues locales
04-13493	33 898,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	33 813,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-654 **SOUSSION 2017 SP 076 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2017 - GROUPE C - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9333-8309 Québec inc. (Construction et Pavage D'Argenteuil), située au 288, rue Saint-Jacques Ouest, suite 300, Montréal, Québec, H2Y 1N1, pour les travaux de réfection des rues locales 2017, Groupe C, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 098 513,55 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-003-09289	1 003 089,29 \$	Fonds dédiés aux infrastructures 16-3042 - Pavage des rues locales
04-13493	47 771,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	47 652,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-655

SOUSSION 2017 SP 085 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS DIVERS PARCS - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU, DE BELLEVUE, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - JOCELYN BLONDIN, SYLVIE GONEAU, JEAN LESSARD, MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, située au 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour les travaux d'aménagement dans divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 186 124,40 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17007-011-09290	23 609,06 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3005 – Parc Sainte-Thérèse – Structures de jeux
18-17007-005-09291	31 532,99 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3017 – Parc Lauzon - Structures de jeux
18-17007-008-09292	1 574,81 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3021 – Parc des Oiseaux - Balancoires
18-17007-012-09293	42 934,63 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1, 2, 3 et plus - 17-3022 – Parc de l'Érablière – Structures de jeux
18-17007-013-09294	1 574,81 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1, 2, 3 et plus - 17-3023 - Parc Gérard-Marchand - Structures de jeux
18-17007-014-09295	53 968,82 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3025 – Parc du Ruisseau - Structures de jeux
18-17007-003-09296	14 761,24 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3026 – Parc de l'Écorce - Structures de jeux
04-13493	8 094,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 073,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-656

SOUSSION 2017 SP 097 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2017 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., située au 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal-Nord, Québec, H1G 6N9, pour le projet de mesures de modération à la circulation 2017, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 494 183,60 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-15010-001-09297	70 000,00 \$	Mesures de modération de la vitesse 17-3029 - Mesures de modération de la circulation 2017
18-16029-002-09298	355 500,57 \$	Mesures de modération de la vitesse 17-3029 - Mesures physiques
06-30695-064-09299	25 754,92 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseau routier 17-3029 - Trottoir de la rue de Neuville
04-13493	21 490,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 437,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-657

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-514 du 22 juin 2016, adjugeait à la firme Construction Edelweiss inc. un contrat pour les travaux du projet de réfection du boulevard des Hautes-Plaines, d'un coût de 1 909 869,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 61 053,24 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 145699 pour les travaux décrits aux ordres de changement numéros 01 à 04, 06 à 08, 11 et 13 à 15;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Construction Edelweiss inc., a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme Stantec Experts-conseils ltée et qu'il recommande le paiement d'un montant de 129 706,31 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changement numéros 16 et 19 à 21;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, la firme Stantec Experts-conseils ltée, recommande l'application de diverses retenues pouvant être créditées du contrat original d'un montant de 92 061,26 \$ incluant les taxes, pour les situations décrites aux ordres de changement numéros 05, 09, 10 et 22;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 145699 totalisant un montant de 61 053,24 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 01 à 04, 06 à 08, 11 et 13 à 15;
- approuve le crédit d'un montant total de 92 061,26 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 05, 09, 10 et 22;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 129 706,31 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 16 et 19 à 21 dans le cadre du projet de réfection du boulevard des Hautes-Plaines portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 98 698,29 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 008 567,40 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-015-09300	118 439,15 \$	Travaux de réfection du réseau routier du secteur de Hull - C-14-167 – Boulevard des Hautes-Plaines
04-13493	5 640,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 626,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-658

SOUSSION 2017 SP 075 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2017 - GROUPE B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9333-8309 Québec inc. (Construction et pavage d'Argenteuil), située au 288, rue Saint-Jacques Ouest, suite 300, Montréal, Québec, H2Y 1N1, pour les travaux de réfection des rues locales 2017, Groupe B, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 527 951,13 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-003-09301	482 089,75 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3042 Pavage des rues locales
04-13493	22 959,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 901,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-659

SOUSSION 2017 SI 169 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2017 - MOYENNE DURÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lignco Sigma inc., 1645, avenue le Neuf, Bécancour, Québec, G9H 2E5, pour le marquage de chaussée 2017 de moyenne durée, pour les sections 1 (marquage longitudinal) et 2 (marquage secondaire), selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 57 442,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-09302	37 952,80 \$	Lignage de rues – Entretien et réparation - Infrastructures
02-61400-649-09303	14 500,00 \$	Expertise conseil - Autres pièces
04-13493	2 498,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 491,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-660

SOUSSION 2017 SP 084 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM – MIKE DUGGAN, JEAN LESSARD, MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans divers parcs en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 17 mai 2017, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu les plus hauts pointages par parc conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

Parc de la Fabrique :

À la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., située au 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour un montant total de 41 201,29 \$ incluant les taxes.

Parc de l'Écorce :

À la firme Les Industries Simexco inc., située au 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, pour un montant total de 42 491,31 \$ incluant les taxes.

Parc des Oiseaux :

À la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., située au 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour un montant total de 9 479,69 \$ incluant les taxes.

Parc du Ruisseau :

À la firme Tessier Récréo-Parc, située au 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour un montant total de 33 498 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17011-001-09304	37 622,27 \$	Parc de la Fabrique 16-3012 - Travaux
18-17007-003-09305	38 800,23 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3026 – Parc de l'Écorce – Structures de jeux
18-17007-008-09306	8 656,22 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3021 – Parc des Oiseaux - Balançoires
18-17007-014-09307	30 588,14 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3025 – Parc du Ruisseau – Structures de jeux
04-13493	5 508,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 494,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-661

SOUSSION 2017 SP 023 - ACHAT DE TROIS ENTRAÎNEMENTS À FRÉQUENCE VARIABLE - USINE DE FILTRATION D'EAU - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises L.M., 3006, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, H1W 2B8, pour la fourniture de trois entraînements à fréquence variable pour un montant total de 123 655,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 mars 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-008-09286	112 914,05 \$	Équipement et travaux d'entretien – Usines et équipements – Remplacer deux variateurs de vitesse – Usine d'eau potable du secteur de Gatineau
04-13493	5 377,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 364,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-662

SOUSSION 2017 SP 028 - SERVICE DE RÉPARATION DE PORTES DE GARAGE ET DE PORTES PIÉTONNIÈRES D'ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour le service de réparation de portes de garage et de portes piétonnières d'édifices municipaux, basés sur les taux horaires et le pourcentage de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériaux divers inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 27 avril 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

Section A - Réparation de portes de garage

Le Spécialiste des Portes Exitech inc., 26, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour un montant approximatif pour deux ans de 463 199,78 \$ incluant les taxes.

Section B - Réparation de portes piétonnières

Portes Interprovincial JMB inc., 50, rue Noël, unité 8, Gatineau, Québec, J8Z 2M4, pour un montant approximatif pour deux ans de 191 356,36 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes d'opération de divers édifices, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à partir du 8 juillet 2017 et pourra être renouvelé pour une période additionnelle de deux années.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-663

SOUSSION 2017 SP 052 - FOURNITURE DE QUATRE VÉHICULES - SERVICES DE POLICE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc, 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de deux véhicules utilitaires sports équipés de cages à chien avec aménagement et de deux véhicules utilitaires sports de police, pour un montant total de 221 973,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 11 mai 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
11-17002-006	80 000,00 \$	Police - Escouade Canine
11-17002-001	72 000,00 \$	Police - Auto-Patrouille
11-17002-002	32 690,93 \$	Police - Fourgon ¼ de tonne
11-16003-006	15 000,00 \$	Police - Auto-Patrouille
FUTUR FDI	3 000,00 \$	Assurance
04-13493	9 653,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 628,97 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-664

SOUSSION 2017 SP 121 - FOURNITURE DE SEPT VOITURES DU SERVICE DE POLICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jacques Olivier Ford inc., au 4405, chemin Chambly, St-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour l'achat de sept voitures berlines de construction police pour un montant total de 226 711,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17002-001	30 100,34 \$	Remplacement de véhicules et de machineries – Police auto-patrouille
11-17002-004	49 311,58 \$	Remplacement de véhicules et de machineries – Police auto - Admin
11-17002-005	77 300,33 \$	Remplacement de véhicules et de machineries – Police auto - BEC
Futur FDI	50 305,25 \$	Assurances
04-13493	9 859,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 834,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-665

SOUSSION 2016 SP 305 - FOURNITURE DE VÊTEMENTS - GROUPE D'INTERVENTION - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Millbrook Tactical inc., 129, Willowlea Rd, Carp, Ontario, K0A 1L0, pour la fourniture de vêtements pour son groupe d'intervention sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période d'un an pour un montant approximatif de 40 378,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21700-651-09308	36 871,03 \$	Groupe d'intervention - Vêtements et accessoires
04-13493	1 755,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 751,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-666

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SOUSSION 2013 SP 157 - SERVICES PROFESSIONNELS - ACTUARIAT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1157 du 3 juillet 2013, a retenu les services de la firme Morneau Shepell pour les services d'actuariat pour la période du 3 juillet 2013 au 2 juillet 2016 avec possibilité de deux périodes additionnelles d'une année;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances désire se prévaloir de la deuxième année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des finances à se prévaloir de la deuxième année optionnelle prévue au contrat, soit du 3 juillet 2017 au 2 juillet 2018, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 25 avril 2012 pour un montant de 108 306,45 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-411-09285	49 449,11 \$	Finances - Services professionnels et de génie
04-13493	2 355,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 349,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-667

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 D'UN MONTANT DE 714 731,59 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 JUIN 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 714 731,59 \$ pour la période du 15 au 21 juin 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-668

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE DE VOIES DE CIRCULATION PUBLIQUES - LOTS 1 770 203 ET 1 770 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - RUES LA FAYETTE ET SAINT-MARC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE les rues La Fayette et Saint-Marc ont été construites et aménagées il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de titres de ces rues n'a pas été effectué et que les lots 1 770 203 et 1 770 204 du cadastre du Québec appartiennent toujours à la société dissoute;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La Municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;
- Le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La Municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la Municipalité au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ces rues :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots 1 770 203 et 1 770 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, correspondant aux rues La Fayette et Saint-Marc et, à cet effet, reconnaît les désignations cadastrales identifiant les voies concernées.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2017-669

SOUSSION 2017 SP 042 - FOURNITURE DE TABLETTES NUMÉRIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Microrama Informatique inc., 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture de tablettes numériques, pour un montant approximatif de 118 774,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17015-001-09309	108 457,35 \$	Équipements informatiques (DEL 2016) - Équipements
04-13493	5 165,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 152,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-670

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE VARENNES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue de Varennes, dossier RS-17-122, comme illustré au plan numéro CRO-17-188 du 22 juin 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Varennes	Nord	À partir d'un point situé à 190 m à l'ouest de la rue de Valcourt jusqu'au boulevard Gréber	En tout temps
De Varennes	Sud	De la rue de Valcourt, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
De Varennes	Sud	De la rue de Valcourt, sur une distance de 10 m vers l'est	En tout temps
De Varennes	Sud	Du boulevard Gréber, sur une distance de 45 m vers l'ouest	En tout temps

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Varennes	Sud	À partir d'un point situé à 10 m à l'ouest de la rue de Valcourt, sur une distance de 180 m vers l'ouest	1 h
De Varennes	Sud	À partir d'un point situé à 10 m à l'est de la rue de Valcourt jusqu'à un point situé à 45 m à l'ouest du boulevard Gréber	1 h

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-188 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-671

SOUSSION 2017 SP 120 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE JUBILÉE, ENTRE LES RUES OSCAR-GUERTIN ET DU PATRIMOINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions BGP (9900667 Canada inc.), située au 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux du projet de réfection des services municipaux de la rue Jubilee, entre les rues Oscar-Guertin et du Patrimoine, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 863 113,88 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de réfection du réseau d'eau potable sur la rue Jubilee et ses intersections, entre les rues Oscar-Guertin et du Patrimoine, entre les mois de juillet et novembre 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-007-09310	240 639,75 \$	Aménagement du réseau routier et sentiers récréatifs - 15-3052 – Rue Jubilee, entre les rues Oscar-Guertin et du Patrimoine
06-30789-002-09311	287 211,15 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts 15-3052 - Rue Jubilee - Égouts
06-30789-003-09312	260 287,11 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts 15-3052 – Rue Jubilee - Aqueduc
04-13493	37 534,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	37 441,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-672

SOUSSION 2017 SP 146 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTES - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU 2^E ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au Consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés pour les services professionnels d'architectes pour le projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), pour un montant total de 104 862,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-002-09313	95 753,85 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Honoraires professionnels
04-13493	4 560,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 548,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-673

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SOUSSION 2017 SP 198 - PRODUITS SCHRÉDER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède plusieurs fûts et luminaires sur le boulevard Maisonneuve et le boulevard des Allumettières, le tout manufacturé par la firme Schröder inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se procurer plusieurs pièces d'entretien ou de remplacement lors de bris ou d'accident pour des fûts ou luminaires déjà en place;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéa 9, de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat de gré à gré à la firme Schröder inc., 3539, rue Ashby, Montréal, Québec, H4R 2K3, pour la fourniture de divers fûts et luminaires pendant cinq ans, et ce, selon la liste de prix, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 20 juin 2017.

Après la première année, les prix peuvent varier en fonction du marché des matières premières et de l'indexation du coût de la vie.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-674

SOUSSION 2017 SI 081 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE VENTILATION - ARÉNA ROBERT-ROCHON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mécanique MAP inc., 1670, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour le remplacement d'une conduite de ventilation à l'aréna Robert-Rochon pour un montant total de 29 125 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17001-002-09314	15 000,00 \$	Travaux correctifs –Travaux publics - Aréna Robert-Rochon - Conduit CVAC
18-16020-005-09315	11 595,00 \$	Travaux correctifs –Travaux publics - Aréna Robert-Rochon - Conduit CVAC
04-13493	1 266,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 263,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-675

SOUSSION 2017 SP 087 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (AJOUT D'OUVRE-PORTE) DANS PLUSIEURS BÂTIMENTS DE LA VILLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Spécialiste des Portes Exitech inc., 26, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour des travaux d'accessibilité universelle (ajout d'ouvre-portes) dans plusieurs bâtiments de la ville pour un montant total de 48 415,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2017, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14020-012-09316	44 210,23 \$	Travaux en accessibilité universelle - 16-2024 - Ouvre porte - Rampe – Centre communautaire Daniel-Lafortune
04-13493	2 105,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 100,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-676

SOUSSION 2017 SP 105 - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, DE LA RUE SAINT-LOUIS AU BOULEVARD MALONEY OUEST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., située au 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection du boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 871 623,78 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de réfection du boulevard Gréber, entre les mois de juillet et novembre 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30762-036-09317	2 351 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - 15-3045 – Boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney
06-30788-011-09318	1 827 575,11 \$	Aménagement du réseau routier et sentiers récréatifs - 15-3045 - Boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney
06-30730-038-09319	1 100 000,00 \$	Divers travaux de réfection - Aménagement du réseau routier - 15-3045 - Boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney
18-11018-006-09320	50 000,00 \$	District électoral de Pointe-Gatineau - 15-3045 – Feu de circulation – Rue Louis-Riel et boulevard Gréber
18-11018-008-09321	33 000,00 \$	District électoral de Pointe-Gatineau - 15-3045 - Ajout de gazon - Arr trottoir – Rue Louis-Riel
04-13493	255 343,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	254 705,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2017.

Adoptée

CE-2017-677

SOUSSION 2017 SP 138 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALANÇOIRES DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE BUCKINGHAM, DE MASSON-ANGERS ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MIKE DUGGAN, MARTIN LAJEUNESSE, MARC CARRIÈRE ET JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techno aires de jeux – Unova, située au 11 800, avenue Adolphe-Caron, Montréal, Québec, H1E 7J3, pour la fourniture et l'installation de balançoires dans divers parcs pour un montant total de 33 076,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17011-001-09322	6 920,77 \$	Parc de la Fabrique 16-3012 - Travaux
18-17007-003-09323	6 920,77 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3026 – Parc de l'Écorce – Structures de jeux
18-17007-012-09324	6 920,77 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3022 – Parc de l'Érablière – Structures de jeux
18-17007-008-09325	9 440,48 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus 17-3021 – Parc des Oiseaux - Balançoires
04-13493	1 438,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 434,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2017.

Adoptée

CE-2017-678

SOUSSION 2017 SI 106 - FOURNITURE D'UNE HYDRO-EXCAVATRICE SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipement Joe Johnson, 8620, rue Jarry Est, Anjou, Québec, H1J 1X7, pour la fourniture d'une hydro-excavatrice sur remorque pour un montant total de 48 888,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 avril 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30767-040-09326	44 641,73 \$	Achat de véhicules et équipement - Service des travaux publics et autres – Deux hydro-excavatrice
04-13493	2 126,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 120,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2017.

Adoptée

CE-2017-679

SOUSSION 2017 SP 011 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST ET DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet d'étude d'opportunité du projet d'élargissement du boulevard La Vérendrye Ouest et du prolongement du boulevard La Vérendrye Est, pour un montant total de 113 968,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mars 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17016-001-09327	104 068,86 \$	Étude du projet d'élargissement du boulevard La Vérendrye - Étude
04-13493	4 956,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 943,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2017.

Adoptée

CE-2017-680

SOUSSION 2017 SP 128 - ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco Entretien ménager d'immeubles inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les services d'entretien ménager du centre sportif de Gatineau, basé sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 1 016 596,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour deux ans à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront alors indexés selon le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 et 2019 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71168-533-09328	225 126,39 \$	Centre sportif - Activités récréatives - Programme conciergerie
04-13493	11 052,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 970,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2017.

Adoptée

CE-2017-681

SOUSSION 2017 SP 143 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture de produits chimiques pour les piscines intérieures et extérieures, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 6 juin 2017, à savoir :

- Article 1 : Sel Warwick inc., 807, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1T7, pour un montant total approximatif de 10 980,00 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cet article;
- Article 6 : Sel Warwick inc., 807, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1T7, pour un montant total approximatif de 1 820,44 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article;
- Articles 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 19 et 20 : RBF International Itée, 780, rue Nobel, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7A3, pour un montant total approximatif de 16 683,60 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour ces articles;
- Article 4 : Brenntag Canada inc., 2900, boulevard Jean Baptiste Deschamps, Lachine, Québec, H8T 1C8, pour un montant total approximatif de 14 394,87 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cet article.

Aucune soumission n'a été reçue pour les articles 9, 15, 16, 17 et 18.

Le contrat sera d'un an, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} avril de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-71301-636	Natation – Produits chimiques
02-71314-636	Programme – Centre aquatique Lucien-Houle – Produits chimiques
02-71315-636	Programme – Centre aquatique Paul-Pelletier – Produits chimiques
02-71168-636	Centre sportif – Activités récréatives – Produits chimiques

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018, 2019 et 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2017.

Adoptée

CE-2017-682

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ANDRÉ DEMERS À TITRE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les services de monsieur André Demers, employé retraité de la Ville de Gatineau, sont requis du 8 mai au 29 septembre 2017 afin de supporter le Service des travaux publics à pallier aux absences temporaires de contremaîtres dans le service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel temporaire de monsieur André Demers à titre de contremaître à la Division de la voirie au Service des travaux publics du 8 mai au 29 septembre 2017, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-135 – Rues pavées - Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-683

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2017-457 DU 17 MAI 2017 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN HUARD AU POSTE DE RESPONSABLE - VOIRIE - SECTEUR EST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-457 du 17 mai 2017, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Christian Huard au poste de responsable, Voirie, secteur est au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2017, monsieur Christian Huard avisait le Service des ressources humaines qu'il se désistait du poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'abroger la résolution numéro CE-2017-457 du 17 mai 2017 suite au désistement de monsieur Christian Huard au poste de responsable, Voirie, secteur est au Service des travaux publics.

Adoptée

CE-2017-684

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT THIBAUT À TITRE DE RESPONSABLE - PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Planification opérationnelle (poste numéro STP-CAD-091 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Benoît Thibault au poste de responsable, Planification opérationnelle (poste numéro STP-CAD-091 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du chef de division, Services techniques.

Le salaire de monsieur Benoît Thibault est établi à la classe 4, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Benoît Thibault sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Benoît Thibault est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30115-115 – Division services techniques - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-685

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MIKAEL LEROUX À TITRE DE RESPONSABLE - SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Soutien organisationnel (poste numéro STP-CAD-092 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mikael Leroux au poste de responsable, Soutien organisationnel (poste numéro STP-CAD-092 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du chef de division, Services techniques.

Le salaire de monsieur Mikael Leroux est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mikael Leroux sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Mikael Leroux est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30115-115 – Division services techniques – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-686

MANDATER LA FIRME LASALLE NHC AFIN D'EFFECTUER DES ANALYSES DANS LE CADRE DES TRAVAUX RELATIFS AU BASSIN DE RÉTENTION LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes des 23, 24 et 25 juin 2011 s'étant abattues sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a fait l'objet de huit requêtes en dommages et intérêts devant la Cour supérieure et de quatre devant la Cour du Québec en lien avec ces pluies;

CONSIDÉRANT QUE les Services juridiques ont mandaté la firme Beaudry Bertrand par la résolution numéro CE-2015-893 du 18 novembre 2015, afin de prendre tous recours judiciaires appropriés en lien avec la conception, la surveillance et la réalisation des travaux qui furent effectués quant au Bassin de rétention Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a entrepris un recours judiciaire à l'encontre des firmes Consor inc., Soprin ADS inc. et Dessau inc., ainsi que, le cas échéant, à l'encontre de leurs ayants droits (Stantec), et ce, en lien avec la conception et la réalisation du Bassin de rétention Leamy, dont les travaux de construction furent réalisés entre 2004 et 2007;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire d'obtenir une analyse hydrologique et hydraulique des installations;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme Lasalle NHC afin d'effectuer les expertises nécessaires dans les dossiers judiciaires en lien avec la conception et la réalisation du Bassin de rétention Leamy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-411 – Affaires juridiques – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'au concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-687

MANDATER LA FIRME BES AFIN D'EFFECTUER DES ANALYSES DANS LE CADRE DES TRAVAUX RELATIFS AU BASSIN DE RÉTENTION LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes des 23, 24 et 25 juin 2011 s'étant abattues sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a fait l'objet de huit requêtes en dommages et intérêts devant la Cour supérieure et de quatre devant la Cour du Québec en lien avec ces pluies;

CONSIDÉRANT QUE les Services juridiques ont mandaté la firme Beaudry Bertrand par la résolution numéro CE-2015-893 du 18 novembre 2015, afin de prendre tous recours judiciaires appropriés en lien avec la conception, la surveillance et la réalisation des travaux qui furent effectués quant au Bassin de rétention Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a entrepris un recours judiciaire à l'encontre des firmes Consor inc., Soprin ADS inc. et Dessau inc., ainsi que, le cas échéant, à l'encontre de leurs ayants droits (Stantec), et ce, en lien avec la conception et la réalisation du Bassin de rétention Leamy, dont les travaux de construction furent réalisés entre 2004 et 2007;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire d'obtenir une expertise afin de vérifier le comportement des installations;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme BES afin d'effectuer les expertises nécessaires dans les dossiers judiciaires en lien avec la conception et la réalisation du Bassin de rétention Leamy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-411 – Affaires juridiques – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'au concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-688

RÈGLEMENT HORS COUR - FAMILLE GAUVREAU - ÉVÉNEMENT SURVENU LE 18 JANVIER 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une mise en demeure de la famille et de la succession de feu madame Thérèse Allen Gauvreau à la suite de son décès en date du 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les discussions entreprises entre les parties avant la judiciarisation du dossier;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément à l'entente de principe intervenue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document et à effectuer toute procédure nécessaire afin de réaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2017.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif